

APPROBATION des abonnements aux journaux et aux publications périodiques pendant l'année 1962

M. MONDON, Secrétaire de séance donne lecture du rapport.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver les abonnements ci-après, au titre de l'année 1962, savoir:

	<u>Nombre d'abonnements</u>	<u>Prix annuel par abonnement</u>
- La Revue Agricole	1	500 Fr CFA
- La Démocratie	1	1.800 Fr CFA
- Le Cri du Peuple	1	1.200 Fr CFA
- La Vie Communale et Départementale	2	15 NF ou 750 Fr CFA
- Le Journal des Maires et des Conseillers Municipaux	1	7 NF ou 350 Fr CFA
- Recueil des Actes Administratifs du Département	4	1.000 Fr CFA
- Journal Officiel de la République Française	1	65 NF ou 3.250 Fr CFA
- La Gazette des Communes et du Personnel Communal. (Action Municipale)	1	15 NF ou 750 Fr CFA

Vu

R. Beuis, le 22 juin 1962
Le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: Bolotte

Le Maire,
 Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.